



Pecking Order 2023 : France

Le Pecking Order Europe 2023 a réalisé 69 évaluations couvrant les marchés de l'Allemagne, **de la France**, de l'Espagne, de l'Italie et de la Croatie. Les 15 entreprises suivantes ont été évaluées sur le marché français :



Le Projet

Le Pecking Order évalue les grandes enseignes de fast-food et de restauration au regard de leur considération du "bien-être" des poulets "de chair" dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Le Pecking Order a débuté par l'évaluation des engagements et des publications de progrès que les chaînes mondiales de restauration rapide mettaient en place au sujet du "bien-être" des poulets "de chair" dans l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales.

Depuis 2022, Le Pecking Order opte pour une approche plus localisée qui évalue les engagements et les reports de progrès des chaînes de restauration mondiales mais aussi nationales, en ce qui concerne la prise en compte du "bien-être" des poulets dans leurs achats.

Méthodologie

Le document consacré à la méthodologie du Pecking Order 2023 fournit des informations plus détaillées sur l'objectif du classement, les critères d'évaluation et le système de notation. Nous conseillons de le lire de façon conjointe au présent rapport, il peut être demandé auprès de L214.

La méthodologie du Pecking Order 2023 est basée sur le European Chicken Commitment (ECC), dont les critères ont été établis conformément aux dernières connaissances scientifiques en matière de "bien-être animal" et sont soutenus par plusieurs organisations de protection animale à travers le monde. Les exigences de l'ECC constituent une politique minimale de référence qui vise à faire reculer les pires pratiques d'élevage et d'abattage des poulets "de chair". Elles portent par exemple sur la sélection des races et l'aménagement des bâtiments d'élevage. Vous trouverez plus d'informations sur l'ECC en cliquant sur ce lien : <https://welfarecommitments.com/letters/europe/fr/>.

Le Pecking Order comporte treize questions organisées en deux sous-ensembles¹. Le premier sous-ensemble est composé de sept questions et le second de six questions. Chacune d'entre elles se focalise sur un critère spécifique de l'ECC. Les sous-ensembles sont présentés ci-dessous :



1 – Engagements et objectifs

Les questions portent sur les engagements à échéance publiés, visant à bannir les pires pratiques d'élevage et d'abattage des poulets.



2 – Publication des avancées

Les questions portent sur la publication des progrès réalisés dans le cadre des engagements.

1. Les entreprises françaises ont également été évaluées, pour chaque sous-ensemble, sur une question additionnelle portant sur l'accès au plein air ou à un jardin d'hiver.



En 2023, la méthode de notation a été modifiée pour une question de la section Engagements et objectifs. La question Q1.1, qui demande si l'entreprise a publié une politique prenant en compte le "bien-être" des poulets de chair, a été modifiée pour introduire une option de notation partielle afin de différencier les entreprises qui communiquent précisément sur leurs engagements pris dans le pays en question, et celles qui ne le font pas.

Chaque entreprise se voit attribuer un résultat exprimé en pourcentage pour chacun des sous-ensembles. Ces résultats, bénéficiant d'une pondération égale, sont additionnés pour former un résultat global. Ils sont classés en 6 niveaux, chaque niveau correspondant à un échelon d'engagement et/ou de publication des progrès, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Niveau	Echelons	Résultat en pourcentage
6	Très insatisfaisant	0–25
5	Insatisfaisant	26–49
4	En retard	50–59
3	En progression	60–75
2	Encourageant	76–85
1	Raisonnable	86–100

Aperçu de la notation

	Classement global	1 – Engagements et objectifs	2 – Publication des avancées
Niveau 1 Raisonnable		Buffalo Grill, Burger King, Domino's, KFC, Paul, Quick, Subway, Vapiano	
Niveau 2 Encourageant		Ikea, L'Osteria, Pizza Hut	
Niveau 3 En progression	KFC		
Niveau 4 En retard	Burger King, Domino's, Paul, Subway		
Niveau 5 Insatisfaisant	Buffalo Grill, Ikea, L'Osteria, Pizza Hut, Quick, Vapiano		Burger King, Domino's, KFC
Niveau 6 Très insatisfaisant	Autogrill, McDonald's, O'Tacos, Starbucks	Autogrill, McDonald's, O'Tacos, Starbucks	Autogrill, Buffalo Grill, Ikea, Paul, Quick, Subway, L'Osteria, McDonald's, O'Tacos, Pizza Hut, Starbucks, Vapiano



Principales conclusions

La majorité des entreprises évaluées dans le cadre du Pecking Order s'engagent contre les pires pratiques d'élevage et d'abattage des poulets...

Cette année, parmi les 15 entreprises de restauration implantées en France évaluées dans le cadre du Pecking Order, 11 sont engagées à respecter l'ensemble des critères du [European Chicken Commitment \(ECC\)](#) d'ici 2026.

Alors que certaines avaient déjà publié leur engagement lors de l'édition 2022, d'autres l'ont fait cette année, prenant ainsi leurs responsabilités. C'est le cas de Burger King, de Buffalo Grill, de Quick ou encore de Vapiano, qui a été intégrée au classement pour la première fois cette année.

Parmi les chaînes de restauration évaluées pour la deuxième année consécutive, Burger King et Buffalo Grill ont vu leurs scores progresser (voir graphique "Comparaison annuelle des résultats en pourcentage"). Cette progression s'explique par la publication de leurs engagements en 2023.

De leur côté, les boulangeries Paul demeurent engagées, de façon additionnelle à l'ECC, à ce que 20 % au moins de leurs volumes de viande de poulets achetés en France proviennent d'élevages donnant accès à l'extérieur aux animaux.

...quand d'autres s'embourbent dans l'immobilisme

Sur les 15 entreprises évaluées, 4 s'entêtent encore, en 2023, à ne pas s'engager sur les critères minimum de l'ECC. C'est le cas d'Autogrill, d'O'Tacos, de Starbucks et de McDonald's. Si l'absence d'engagement de l'ensemble de ces acteurs est inacceptable, celle de McDonald's, leader de la restauration rapide, interroge particulièrement au regard du poids de l'enseigne et de la lourde responsabilité qui est la sienne dans la poursuite des pires pratiques d'élevage et d'abattage des poulets "de chair".

Un nombre encore très insuffisant de publications de reportings d'avancement

Comme l'an dernier, les publications de progrès des entreprises laissent à désirer. Si certaines d'entre elles partagent au public quelques avancées, à l'image de KFC, Burger King, Domino's et Subway, les autres entreprises négligent ce critère pourtant requis par l'ECC. Nous rappelons à ces dernières qu'elles doivent tenir leurs engagements : travailler sérieusement à remplir les critères de l'ECC d'ici 2026 et en rendre compte annuellement par la publication de données précises sur leurs sites Internet. Chaque année passée sans publication d'un reporting d'avancement entache davantage la crédibilité des entreprises concernées.



La responsabilité d'entreprise : réalité ou simple communication ?

Il n'est pas normal que les engagements et les actions des entreprises ne soient toujours pas à la hauteur des enjeux s'agissant des conditions d'élevage et d'abattage des poulets. Aujourd'hui, nul ne peut ignorer les souffrances extrêmes que subissent ces animaux.

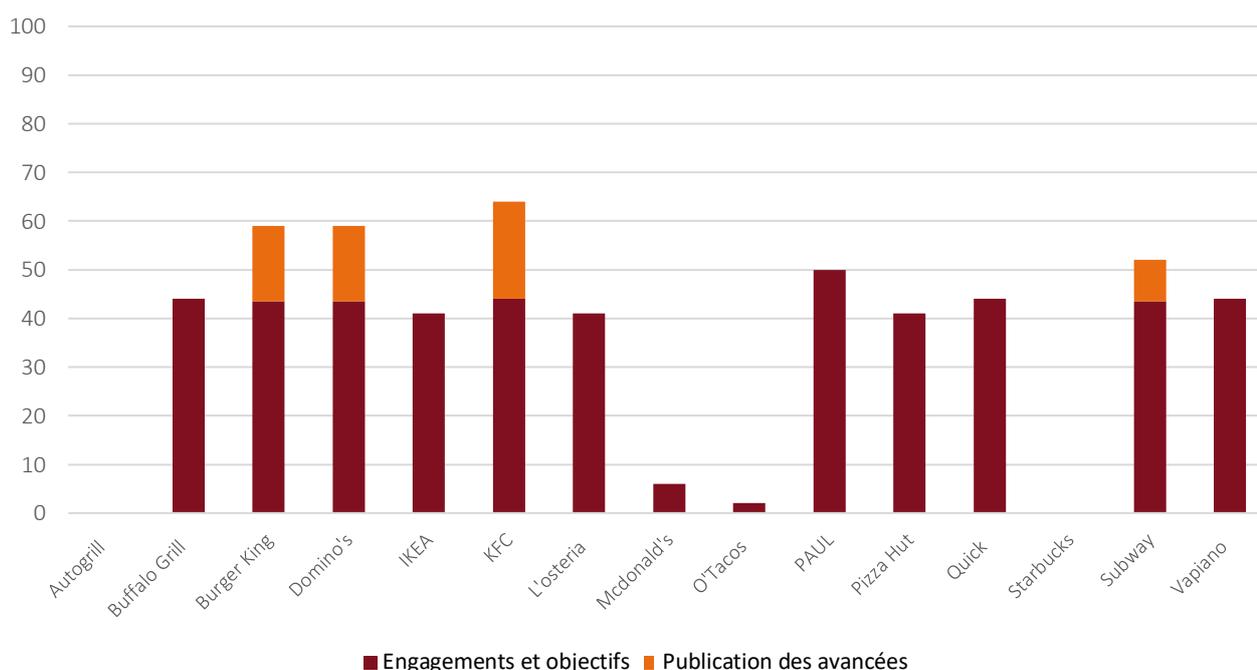
Pour mémoire, toutes les initiatives dont les exigences sont inférieures à celles de l'ECC ne peuvent être considérées comme suffisantes pour les poulets au regard de l'expertise scientifique. À titre d'exemple, dans son rapport du 21 mars 2000², le comité scientifique de l'Union Européenne (*Scientific Committee on Animal Health and Animal Welfare*) préconise une densité maximale de 25 kg/m² et indique qu'une densité supérieure à 30kg/m² (densité maximale tolérée par l'ECC) engendre des problèmes graves de bien-être animal (voir paragraphe 7.5.6 aux pages 66-67 du rapport).

Par ailleurs, en 2022, une étude du *Welfare Footprint Project*³ démontre que l'adoption de races à croissance plus lente permettrait de réduire de 66 % le temps passé par les poulets à ressentir des douleurs continues invalidantes et de 78 % le temps passé en douleur intense insupportable, en comparaison à ce qui est observé dans les élevages intensifs standard. Concernant l'abattage, la même étude indique que le remplacement de l'électronarcose par la mise à mort par atmosphère contrôlée utilisant du CO₂ permettrait de réduire drastiquement les formes de douleur "d'intensité aiguë" et d'éliminer pratiquement toute possibilité de maltraitance individuelle des animaux à l'abattoir.

Nous appelons donc l'ensemble des entreprises qui ne sont pas encore engagées à respecter les critères de l'ECC, en particulier McDonald's dont la responsabilité est considérable en tant que leader de la restauration rapide, à prendre en considération l'expertise scientifique et à s'engager sans délai.

Nous demandons également aux entreprises déjà engagées de prendre le sujet au sérieux en publiant chaque année un reporting prouvant que des progrès significatifs vers la réduction des souffrances des poulets sont réalisés. À titre d'exemple, l'enseigne Paul a rendu public son engagement il y a 3 ans mais, à l'heure où nous rédigeons ces lignes, n'a toujours pas publié le moindre progrès. Nous alertons cette enseigne, ainsi que les autres entreprises concernées, sur le fait que l'ECC n'est pas un outil de marketing mais bien un référentiel indispensable au changement des pratiques.

Graphique : Résultats pour le marché français



2. https://food.ec.europa.eu/system/files/2020-12/sci-com_scah_out39_en.pdf

3. <https://welfarefootprint.org/research-projects/>



Graphique : Comparaison annuelle des résultats en pourcentage

